

Compte rendu de la réunion du

Conseil d'Administration du C.C.A.S

du jeudi onze avril deux mille vingt-quatre

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à dix-neuf heures, le comité d'Administration du C.C.A.S. de VILLEDOUX, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la Présidence de François VENDITTOZZI,

<u>Présents</u>: Mesdames Colette AUMONNIER, Marie-Christine QUéVA, Corinne SINGER, Michelle WANTZ et Messieurs Jean-Pierre BODY, Bernard CHARRON, Jean-Louis MARIE, Nicolas PERAUD, Serge PRIGENT, François VENDITTOZZI formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>: Mélanie ARNAULT, Isabelle BOURLAND, Éric GALERAN, Cristal MAINI, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE

Absents avec pouvoir:

Stéphanie COLOMBIER donne pouvoir à Nicolas PERAUD Agathe LEGRAS donne pouvoir à Jean-Louis MARIE Secrétaire de séance : Corinne SINGER

**_*_*

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des réunions du 18/01/2024 et du 25/01/2024

- Délibération d'approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du BUDGET du CCAS
- 2. Délibération d'approbation du COMPTE de GESTION 2023 du BUDGET du CCAS
- 3. Délibération de reprise des résultats 2023 et affectation BUDGET CCAS
- 4. Délibération attribuant les subventions aux associations caritatives pour 2024
- 5. Délibération de renouvellement de l'adhésion au CPTS
- 6. Délibération de vote du budget 2024 du CCAS

Présentation des projets à venir (dont le repas des aînés)

**_*_*

Le compte rendu des réunions du conseil d'administration du 18/01/2024 et du 25/01/2024 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Corinne SINGER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à un nouveau membre du CCAS, Serge PRIGENT et le remercie de son engagement au sein du CCAS.

1. <u>Délibération d'approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du</u> BUDGET du CCAS

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. désigne Nicolas PERAUD, Vice-président pour assurer la présidence de la séance consacrée au compte administratif.

Le Conseil examine le compte administratif 2023 du budget annexe du CCAS qui s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses Prévu :	624,00

Réalisé : 0,00 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 624,00

Réalisé : 623,82 Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévu : 24 550,00

Réalisé : 12 237,80 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 24 550,00

Réalisé : 24 894,99 Reste à réaliser : 00,00

Résultat de l'exercice

Investissement: 623,82 Fonctionnement: 12 657,19 Résultat global: 13 281,01

Hors de la présence de François VENDITTOZZI, Président, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget du CCAS.

2. <u>Délibération d'approbation du COMPTE de GESTION 2023 du BUDGET du CCAS</u>

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de VILLEDOUX,

- après s'être fait présenter, le budget primitif de l'exercice 2023 du budget du C.C.A.S, ainsi que les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

- après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'année 2023,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.
- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au31 décembre 2023
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclare à l'unanimité que le COMPTE de GESTION du BUDGET DU C.C.A.S DE VILLEDOUX dressé pour l'exercice 2023 par le comptable supérieur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. <u>Délibération de reprise des résultats 2023 et affectation– BUDGET CCAS</u> DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de VILLEDOUX, réuni sous la Présidence de François VENDITTOZZI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Le budget du C.C.A.S. présente un excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 d'un montant de 12 657,19 €.

Constatant que la section d'investissement 2023 du budget du C.C.A.S. fait apparaître :

un solde d'exécution global de : + 623,82 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes, Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5,

Vu les résultats 2023 présentés du budget du C.C.A.S, décide :

> DE REPORTER le résultat cumulé comme suit au budget du C.C.A.S. :

Excédent global cumulé au 31/12/2023 : 12 657,19 € Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 12 657,19 €

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (001) : 623,82 €

D'AUTORISER la reprise et l'affectation des résultats 2023.

4.	<u>Délibération</u>	attribuant les	subventions	aux	associations	caritatives	pour
	2024						

DELIBERATION	

Monsieur le Président demande au Comité d'Administration de bien vouloir examiner les demandes de subventions à caractère social qui ont été reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés de mandater à l'article budgétaire 65748 la somme de 1 650 € (mille six cent cinquante euros) répartie de la façon suivante aux associations caritatives au titre de la subvention 2024 :

- 600 € (six cent euros) à l'association Solidarité Pays Marandais
- 150 € (cent cinquante euros) à l'association France Handicap Charente Maritime
- 200 € (deux cent euros) à l'association pour la Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers de Charente-Maritime
- 150 € (cent cinquante euros) à l'association AFM Téléthon 17
- 150 € (cent cinquante euros) à l'association France ADOT 17 (dons d'organes et tissus humains)
- 200 € (deux cent euros) à l'association France Alzheimer 17
- 200 € (deux cent euros) à l'association Parrainage 17

Un courrier sera adressé aux associations pour les informer de l'attribution de cette subvention.

5. <u>Délibération de renouvellement de l'adhésion à la CPTS</u>

DELIBERATION
BELBENTION

Monsieur le Président rappelle que les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent un dispositif souple à la main des professionnels qui

veulent travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population.

Monsieur le Président demande au Comité d'Administration de bien vouloir examiner le renouvellement de l'adhésion à la CPTS pour l'année 2024.

Il explique que la participation du CCAS, représenté par Jean-Louis MARIE aux projets de la CPTS Aunis Nord a été active.

Il est donc proposé un accompagnement favorisant l'accès à un médecin traitant pour les habitants de VILLEDOUX conventionné par un partenariat.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration décide à l'unanimité des votes :

- de renouveler l'adhésion « Collège D » du CCAS de Villedoux au titre de l'année 2024 pour un montant de 100€ (cent euros)
- dit que cette cotisation sera imputée à l'article 6281 du budget annexe du CCAS de 2024

6. <u>Délibération de vote du budget 2024 du CCAS</u>

DELIBERATION	

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de se prononcer sur le budget 2024 du C.C.A.S. Ce budget tel qu'il est proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 18 158,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 623,82 €

Ce budget est voté par nature. Monsieur le Président rappelle aussi que le conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Vu le projet de budget du C.C.A.S. 2024, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes :

→ D'ADOPTER le budget 2024 du C.C.A.S. dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u> : 18 158,00 €
- <u>section d'investissement</u> : 623,82 €

→ D'AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Questions diverses:

 Monsieur le Vice-Président annonce la date choisie pour le repas des ainés qui se déroulera le 30 juin 2024. Il sera piloté par Colette AUMONNIER et Michelle WANTZ. Elles proposent de définir l'âge de 70 ans.

- Monsieur le Vice-Président propose également une séance gratuite de cinéma en plein air qui se déroulerait sur la plaine des jeux le 27 août 2024 au soir. Toutes les contraintes techniques seront vérifiées dès demain afin de s'assurer de la faisabilité de cette action.
- Monsieur le Vice-Président envisage également que la plantation de l'arbre de la citoyenneté évoquée lors des séances précédentes ait lieu à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2024.

Fin de séance à 20h15